

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau contrat de R&D à la Cité des énergies

Des anciens containers maritimes pour faire des bâtiments

«Améliorer la performance énergétique de containers maritimes réhabilités et diminuer leurs coûts d'exploitation» tels sont les défis à relever, a déclaré Pierre Joubert, chef de département CEA Tech PACA et responsable du projet de la Cité des énergies à Cadarache.



Laurent Laïk et Pierre Joubert après la signature du contrat de R&D

Ce mercredi 20 avril, un nouveau contrat de R&D, le 45^{ème} en 5 ans, a été signé entre le CEA représenté par Pierre Joubert et la société LVD Energie, représentée par Laurent Laïk, directeur général du Groupe La VARAPPE. LVD Energie, basée à Aubagne (13), officie dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment et appartient au Groupe La VARAPPE.

La réhabilitation de containers maritimes en habitat modulable fait partie de leurs études et conceptions. Le critère actuellement le plus opposable à ce type de construction est la performance énergétique et le confort thermique de ces containers.

Le but de la collaboration avec le CEA est de trouver et intégrer des solutions et des technologies innovantes afin de répondre aux problématiques reprochées à ce mode constructif. Le projet, d'une durée d'un an, consiste en la mise au point et l'étude d'un concept d'un bâtiment modulaire constitué de l'assemblage de containers maritimes dits de dernier voyage et énergétiquement performants. Il permettra de lever plusieurs verrous technologiques tels que :

- diminuer la consommation énergétique de ce type de bâtiment à l'aide de technologies ou procédés innovants,
- assurer le confort d'été en évitant l'utilisation de systèmes énergivores et en valorisant la ventilation naturelle et l'inertie,
- optimiser l'isolation thermique du bâtiment.

Concrètement, à la Cité des énergies à Cadarache, un bâtiment sera réceptionné courant juin 2016 afin d'être instrumenté et testé sous conditions climatiques réelles.

Pour LVD Energie, l'enjeu principal à l'issue de ce contrat de R&D est de proposer des constructions modulaires préconstruites au maximum en atelier, les plus standardisables possible, et d'une efficacité énergétique améliorée.

« L'enjeu est important pour la Région », conclue Pierre Joubert, « une véritable filière industrielle pour tous les containers actuellement présents et en fin de vie pourra être créée à l'issue de cette étude. La multiplication des besoins de locaux temporaires, que ce soit en locaux techniques ou en habitats, compte tenu de l'évolution de la société, offre une réelle opportunité de déploiement de cette filière ».